



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Mars 2023

Absent : Benjamin RENNER

Secrétaire de séance : Bruno MOUGIN

Approbation du Conseil Municipal du 14 Février 2023 : Unanimité

Modification règlement périscolaire :

Monsieur le Maire propose deux modifications au sein du règlement des services périscolaires :

- Toutes réservations annulées hors délai imparti ou non honorées sans motif valable (cas de force majeure, maladie sur présentation d'un document validé par la mairie) seront facturées.
- Tarifs centre de loisirs : les réservations s'effectuent sur des périodes de 3, 4 ou 5 jours uniquement. En cas d'absence excusée avec un certificat médical ou tout autre document validé par la mairie, la facturation sera effectuée avec la création de tarifs pour une journée et deux journées.

Pour : 11 Absentions : 3 (Emilie LANGLOIS, Cathy BRAND, Bruno MOUGIN)

Indemnité de gardiennage de l'église communale :

L'indemnité de gardiennage de l'église communale peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice ayant été revalorisé de 3.5 % depuis la dernière instruction en date du 19 Avril 2022, Monsieur le Maire propose de fixer au titre de l'année 2023 le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à 496.09 €, la mission étant exercée par une personne résidant dans la commune (Monsieur Pierre BAUDOIN).

Cette indemnité sera reconduite chaque année si les conditions d'octroi ne sont pas modifiées (personne en charge, montant...).

Pour : 13 Abstention : 1 (Isabelle GEHIN)

Organisation du temps scolaire :

L'organisation du temps scolaire de l'école primaire arrivera à échéance à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

Afin de prendre un nouvel arrêté pour une durée de 3 années, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale des Vosges souhaite connaître les intentions de la commune qui est en charge des transports.

Monsieur le Maire, en accord avec le Conseil d'Ecole, propose au Conseil Municipal de ne pas modifier l'organisation du temps scolaire pour cette nouvelle période.

Voté à l'unanimité.

Convention d'occupation du domaine public :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma directeur de déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, le SDEV a implanté une borne sur la Place du Bexy. Afin de finaliser le partenariat à titre gracieux, précaire et révocable, le SDEV propose la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour une période initiale de 15 ans.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autorisation à signer ladite convention.

Voté à l'unanimité.

Dénonciation de la convention de partenariat en faveur d'une prestation d'accompagnement architectural :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la démarche de labellisation du massif forestier de Darney la Vôge en Forêt d'Exception, il a été proposé de recourir à une prestation externe de conseil et d'animation en matière d'architecture pour soutenir l'émergence de projets de construction en bois local.

Une convention avec les communes de Fontenoy le Château, Xertigny et la Vôge les Bains, ainsi que l'ONF a été signée

Pour aider à financer cette mission, une demande de subvention LEADER a été déposée par le Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest auprès du PETR du Pays d'Epinal. Cependant, le reste à charge entre collectivités bénéficiaires est considéré comme un co-financement, ce qui remet en question la subvention potentielle.

Il convient donc d'annuler la délibération 18-10/2022-03 du 18 Octobre 2022 qui concerne la convention de partenariat en faveur d'une prestation d'accompagnement architectural.

Voté à l'unanimité.

Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 1407 du CGI lui permet d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Pour : 13 Contre : 1 (Théo ARMBRUSTER)

Informations diverses :

- L'EI de Titouan GEORGE assurera l'évolution du site internet, sa sécurité ainsi que ses mises à jour. Un contrat d'un an sera signé pour un montant de 1800 €.
- Un administré de la commune a proposé d'acquérir la parcelle cadastrée 370 section B d'une surface de 960 m2. Cette proposition sera à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 11 Avril afin de pouvoir confier la vente à un notaire.
- Monsieur le Maire a reçu une demande de restauration du sentier de Monleau. Une réponse lui sera apportée dans le sens que la commune ne souhaite pas s'engager sur ce dossier alors qu'elle n'est pas propriétaire et qu'il existe de nombreux propriétaires différents.
- Gilles BONNE informe des sujets abordés lors du Conseil d'Ecole : le défilé pour Carnaval aura lieu le vendredi 17 Mars de 14h45 à 16h. Les classes de CM1 et CM2 participeront au nettoyage de printemps organisé par la commune (date à définir). Le parcours de vélo prêté par la MAIF sera mis en place le 03 Mai. Les enfants participeront à la journée internationale de la forêt le 24 Mars en se rendant sur une parcelle forestière communale qui a été repiquée.
- Gilles BONNE : afin de mettre en place éventuellement un service de PEDIBUS, un service civique pourrait être engagé.
- Monsieur le Maire : le DCE concernant le parcours « HETRE ZEN » sera mis en ligne sur le site X.Marchés.fr le 16 mars.
- Cathy BRAND : le projet concernant les 507 Sapins avance avec la fabrication prochaine de la structure.
- Gérard TALIETTI tient à féliciter les entreprises qui ont travaillé dans la salle polyvalente et qui ont respecté les délais. Les travaux dans la salle Stouvenel commenceront le 03 Avril.
- Jean-Luc BOUTIN informe que la borne de recharge pour véhicules électriques est activée. Le coffret électrique sur la place du Bexy sera effectif courant semaine 12. L'ascenseur dans la salle polyvalente sera livré courant du mois d'Avril. Un grand merci est adressé à tous les bénévoles du samedi 11 Mars qui ont participé à la matinée nettoyage de la salle polyvalente.
- Isabelle GEHIN informe que le budget sera voté le 11 Avril. Une commission finances aura lieu le 04 Avril. Des dossiers en ressources humaines sont en cours.
- Emilie LANGLOIS est intervenue dans son quartier pour que les poubelles soient sorties au bon moment. Un rdv avec le SICOVAD a été pris afin de définir des lieux pour poser des containers collectifs.
- Jean-Pierre ROUSSEL a signé un devis avec la métallerie VANCON pour le changement des barrières devant la mairie.
- Gilles BONNE informe qu'un recrutement de personnel est en cours pour les services périscolaires.

- Bruno MOUGIN tient à remercier chaleureusement Marie-Claude BLAEVOET qui œuvre souvent en silence pour tout son travail de convivialité. Les travaux de lamier avec l'entreprise Frédéric PAULUS vont démarrer. La mise en place des barrières dans la zone de quiétude est en cours par les agents communaux. Il y a eu plus de demandes de lots d'affouages que de lots disponibles, une réflexion est en cours pour satisfaire tout le monde. Le rondpoint de la Racine ne lui semble pas être une réussite, au vu de sa dangerosité et sa signalisation légère.
- Céline VUILLEMIN remercie les membres du Conseil Municipal qui ont distribué les bulletins municipaux. Deux pages concernant l'Amicale des Sapeurs-Pompiers ont été oubliées, elles seront ajoutées au prochain Quoi d'Neuf à Raon.

La séance est levée à 22h22.